



Inscription saison de hockey 2019-2020

AHM St-Gabriel

www.ahmst-gabriel.org

Nom du joueur: _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Ville St-Gab. Mun. St-Gab. Mand. St-Damien Autre _____

DDN : ____/____/____ (AAAA/MM/JJ) No. d'ass. Maladie : _____

Tél : _____

**Si votre enfant souffre d'une maladie, il est de votre responsabilité d'informer les personnes responsables de l'équipe dans laquelle joue votre enfant (entraîneurs, gérant, gérante).*

Père : _____

Mère : _____

Cell : _____

Cell : _____

Adresse électronique (obligatoire): _____

Autre contact : _____ Tél : _____

Saison 2019-2020

Position : attaquant défenseur Gardien

*La position ne sera pas nécessairement celle inscrite

Niveau saison 2019-2020

Pré-Novice: (2013-2014-2015)

Novice: (2011-2012)

Atome: (2009-2010)

Pee-Wee: (2007-2008)

Bantam: (2005-2006)

Midget: (2002-2003-2004)

Junior: (1998-1999-2000-2001)

Inscription double lettre à Joliette (toutes catégories)

Signature du parent : _____

Date : _____

Signature du registraire : _____

Date : _____



Coût Saison 2019-2020

Pré-Novice :	St-Gabriel/Mandeville (35%)	200\$-70\$=130\$
	St-Damien (25%)	200\$-50\$=150\$
	Autres municipalités	200.00\$
	30 pratiques de 1 heure	
Novice :	St-Gabriel/Mandeville (35%)	250\$-87.50\$+60\$=222.50\$
(Max 13+2)*	St-Damien (25%)	250\$-62.50\$+60\$=247.50\$
	Autres municipalités	250\$+60\$=310.00\$
	35 pratiques et 8 parties locales	
Atome:	St-Gabriel/Mandeville (35%)	400\$-140\$+60\$=320\$
(Max 13+2)*	St-Damien (25%)	400\$-100\$+60\$=360\$
	Autres municipalités	400\$+60\$=460\$
	30 pratiques et 10 parties locales	
Pee Wee:	St-Gabriel/Mandeville (35%)	450\$-157.50\$+60\$=352.50\$
(Max 13+2)*	St-Damien (25%)	450\$-112.50\$+60\$=397.50\$
	Autres municipalités	450\$+60\$=510\$
	30 pratiques et 12 parties locales	
Bantam :	St-Gabriel/Mandeville (35%)	550\$-192.50\$+60\$=417.50\$
(Max 15+2)*	St-Damien (max 150\$)	550\$-137.50\$+60\$=472.50\$
	Autres municipalités	550\$+60\$=610\$
	30 pratiques et 12 parties locales	
Midget :	St-Gabriel/Mandeville (35%)	600\$-210\$+60\$=450\$
(Max 15+2)*	St-Damien	600\$-150\$+60\$=510\$
	Autres municipalités	600\$+60\$=660\$
	30 pratiques et 12 parties locales	
Junior :	St-Gabriel (35%)	650\$-227.50\$+60\$=482.50\$
	Mandeville (35% moins de 18 ans)	650\$-227.50\$+60\$=482.50\$
	Autres municipalités	650\$+60\$=710\$
	Pas de pratique et 15 parties locales	

Le bulletin scolaire (ou autre document officiel) avec l'adresse du joueur pourrait être demandé pour valider l'adresse de résidence.

* Nombre de joueurs inscrit par équipe (patineurs + gardiens) pour assurer un développement minimal aux jeunes.

Pour la catégorie Junior, un minimum de 15 joueurs est nécessaire pour former une équipe et il n'y aura aucun remboursement pour un abandon pendant la saison.

Double lettre inter-cité toutes catégories : 1200\$ moins le pourcentage accordé par la ville.

Les frais d'équipe seront en surplus selon la politique du hockey mineur Joliette-Crabtree. La totalité devra être payée au plus tard le 2 septembre 2018. Les candidats retranchés seront remboursés de la différence du montant d'inscription à l'AMH St-Gabriel.

Double lettre Pionniers : l'inscription sera à l'AMH St-Gabriel, mais sera déterminé par l'organisation des Pionniers.



Contrat d'adhésion 2019-2020

1. Pour les catégories Pee-Wee/Bantam/Midget/Junior, les inscriptions devront être complétées au plus tard le 8 septembre 2019.
2. Pour la catégorie Atome, les inscriptions devront être complétées au plus tard le 22 septembre 2019.
3. Pour les catégories Initiation/Novice, les inscriptions devront être complétées au plus tard le 6 octobre 2019.
4. Toute inscription faite plus tard que la date limite pourrait être refusée par l'AHM St-Gabriel dans une situation de joueurs trop nombreux pour la catégorie.
5. **Aucun remboursement** ne sera fait après le début de la saison régulière pour les joueurs qui décideront de mettre un terme à leur participation aux activités de l'AHM St-Gabriel. Le conseil d'administration sera le seul à pouvoir décider d'un remboursement exceptionnel.
6. 80\$ par joueur devront être payer avant la première présence sur la glace pour une pratique, ce qui inclus le prix des assurances non remboursable.
7. La date limite pour le paiement complet de la saison est la date de la première pratique de la catégorie. Le paiement inclus le dépôt de 60\$ pour les chandails. Le coût des bandes de nom si applicable (10\$ pour deux) sera chargé séparément.
8. Pour les inscriptions au double lettre inter-cité à Joliette, 800\$ devront être payé au 25 août 2019 et la totalité de l'inscription au plus tard le 21 septembre 2019.
9. Des frais de 20\$ par chèque sans provision seront facturés aux parents. La totalité du montant devra être déboursée avant que le joueur ne puisse prendre part à la première pratique.
10. Les montants des amendes pour qui seront associés à une équipe leur seront facturés par l'entremise de la personne occupant le poste de gérant (ex. manque de joueurs à une partie, rapport de tournoi, étiquettes Avery,...). Ces coûts seront assurés par les fonds de chacune des équipes.
11. Les coûts associés au bris de matériel seront facturés à l'équipe ou au joueur fautif s'il est identifié.
12. L'adhésion au code d'éthique du joueur et des parents devront être signés avant la première présence sur la glace du joueur.

Signature du parent : _____ Date : _____